

## Soutien à la francophonie canadienne

Coopération universitaire en matière  
d'enseignement supérieur et de recherche

## Québec - Nouveau-Brunswick

2006-2007

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES  
UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE

<a href="#">Orientations générales</a>	<a href="#">Caractéristiques</a>	<a href="#">Formes de soutien</a>	<a href="#">Durée du soutien</a>	<a href="#">Évaluation des projets</a>
<a href="#">Sélection des projets</a>	<a href="#">Poursuite des projets</a>	<a href="#">Dépôt des projets</a>	<a href="#">Échéancier</a>	<a href="#">Responsables du programme</a>
<a href="#">Formulaire - présentation de projet</a>				

## Orientations générales

Compte tenu de l'importance de la coopération dans la poursuite de la mission de recherche et de formation qui est celle de l'université et afin de soutenir la collaboration entre les établissements universitaires du Québec et les établissements universitaires francophones du Nouveau-Brunswick, le Secrétariat québécois aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport proposent un programme de soutien financier à la réalisation de projets de coopération présentés par des universitaires québécois.

Les partenaires francophones du Nouveau-Brunswick doivent soumettre leur version du projet aux autorités de leur province.

## Caractéristiques

Ce programme de coopération s'adresse au personnel d'enseignement et de recherche ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants. Il comprend deux volets : la recherche et la formation.

## • La recherche

Ce volet du programme s'adresse aux équipes qui désirent poursuivre des travaux de recherche conjointement avec des universitaires francophones du Nouveau-Brunswick.

Les travaux projetés doivent être réalisés par une équipe de recherche reconnue et financée, comprenant normalement des étudiantes ou des étudiants de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle ainsi que des jeunes diplômées ou diplômés qui poursuivent une formation post-doctorale.

## • La formation

Deux formules sont possibles relativement à ce volet :

- Une étudiante ou un étudiant, membre d'une équipe qui soumet un projet au titre du volet *recherche*, effectue un stage de recherche-formation dans l'équipe partenaire.
- L'étudiante ou l'étudiant, membre d'une équipe qui soumet un projet au titre du volet *recherche*, tout en demeurant inscrit dans une université québécoise, poursuit sa formation pendant un ou deux trimestres dans une université du Nouveau-Brunswick. Par suite d'une entente entre les universités, les unités obtenues sont reconnues et comptabilisées dans son dossier au Québec.

*NOTE – Les projets dont le seul objectif est la participation d'étudiantes ou d'étudiants, de professeures-chercheuses ou de professeurs-chercheurs à des colloques, congrès ou séminaires ne seront pas pris en considération.*

## Formes de soutien

Les dépenses suivantes de l'équipe québécoise sont admissibles :

- les frais de déplacement et de séjour;
- les frais pour études.

La ou le responsable du projet indique le coût total de celui-ci aux fins du calcul de la subvention. Le SAIC fait parvenir à l'établissement 80 p.100 de la subvention accordée; le solde est versé, s'il y a lieu, sur réception du bilan financier et du rapport d'activités présentés sur les formulaires prévus à cette fin par la ou le responsable du projet à l'attachée ou à l'attaché de coopération de son établissement, à la date fixée par cette dernière ou ce dernier.

## Durée du soutien

L'aide accordée est d'une durée maximale de trois ans, si les disponibilités budgétaires le permettent.

*NOTE – Les barèmes du gouvernement du Québec sur les frais de déplacement des fonctionnaires servent de référence pour le calcul des subventions.*

## Évaluation des projets

Les principaux éléments pris en considération sont les suivants :

- recommandation par le vice-rectorat de l'établissement universitaire;
- contribution évidente au progrès des connaissances et à la qualité des formations;
- évidence du lien entre les études projetées ou les travaux prévus dans le projet et les activités habituelles des personnes ou des équipes participantes;
- reconnaissance des membres de l'équipe, attestée par les travaux réalisés et les subventions reçues;
- pour les trimestres d'études au Nouveau-Brunswick, demande et justification par la direction du département;
- réciprocité et qualité de la collaboration des partenaires de l'autre province;
- participation étudiante au projet;
- impact réel de la subvention sur la capacité de réalisation du projet;
- difficulté de recourir à d'autres moyens pour réaliser la recherche ou acquérir la formation désirée;
- caractère raisonnable du budget.

## Sélection des projets

Un jury étudie les projets qui sont ensuite soumis à l'évaluation d'un comité mixte composé de représentants des gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick.

## Poursuite des projets

Les équipes québécoises dont le projet a été retenu pour plus d'un an n'ont pas à présenter une nouvelle demande chaque année. Toutefois, la gestion des projets étant annuelle, le 15 mars de chaque année, les responsables de tels projets doivent déposer un rapport d'activités et un bilan financier, ainsi que la programmation et le coût estimé des activités pour l'année suivante.

## Dépôt des projets

L'original du formulaire de présentation de projet dûment rempli doit être remis, accompagné de quatre copies, à l'attachée ou à l'attaché de coopération de l'établissement à la date fixée par cette dernière ou ce dernier, qui devra faire parvenir le tout au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le **3 mars 2006**.

- [Formulaire de présentation de projet](#) (107,0 Ko – Word pour téléchargement)
- [Formulaire de curriculum vitae](#) (59,0 Ko – Word pour téléchargement)

## Échéancier

16 janvier 2006	Lancement du programme
3 mars 2006	Date limite de réception des projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Mars 2006	Évaluation des projets
Début avril 2006	Sélection des projets en comité mixte
Fin avril 2006	Transmission des décisions aux universités

## Responsables du programme

## François Choquette

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes  
Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec  
875, Grande-Allée Est (2<sup>e</sup> étage)  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Tél. (418) 644-5794  
Télécopie : (418) 646-5420  
Courriel: [francois.choquette@mce.gouv.qc.ca](mailto:francois.choquette@mce.gouv.qc.ca)

## Yves Bernier

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Direction des affaires internationales et canadiennes  
1035, rue De La Chevrotière (13<sup>e</sup> étage)  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Tél. (418) 646-4134  
Télécopie : (418) 646-9170  
Courriel: [yves.bernier@mels.gouv.qc.ca](mailto:yves.bernier@mels.gouv.qc.ca)

Les questions et commentaires peuvent être adressés à [Yves Bernier](mailto:yves.bernier@mels.gouv.qc.ca), (418) 646-4134.  
Dernière révision le 13 janvier 2006.

Ce site est optimisé pour le navigateur Microsoft Internet Explorer  
avec une résolution de 1024 X 768.

© Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | © Équipe de réalisation  
Politique de confidentialité  
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006